

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le jeudi 2 avril 2026 à 20h00 en Mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1) Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026**
- 2) Mise en place des Commissions**
- 3) Désignation des délégués aux syndicats et organismes extérieurs**
- 4) Indemnités des Elus**
- 5) Subventions 2026**
- 6) Nom de l'école du Breuil en Auge**
- 7) Questions diverses**

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
de la Commune de Le Breuil en Auge
du jeudi 2 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER.

Etaient présents :

Mmes Isabelle Choppe, Marie-Christine Florin, Carole Gauchard, Annie Le Lostec Allain, Elisabeth Martin et Adeline Morin,

MM Bruno Dufeil, Christian Guiot, Pascal Noireaux, David Pottier, Yann-Claude Reboursière, Sébastien Sochon, Alain Testard et Guillaume Troussard, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Marjorie Binet qui donne procuration à Annie Le Lostec Allain

Absent :

Secrétaire de séance :

Guillaume Troussard

1) Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 transmis aux membres, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants :

- **DE VALIDER** le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026.

2) Mise en place des Commissions

COMMISSION FINANCES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer :

M Alain Testard, président de la commission

et Mme Annie Le Lostec Allain, Mme Carole Gauchard, Mme Marie-Claire Florin, M Pascal Noireaux, M Guillaume Troussard membres de la commission.

COMMISSION URBANISME AMENAGEMENT DE L'ESPACE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer :

M Sébastien Sochon, président de la commission,

et Mme Marjorie Binet, Mme Marie-Claire Florin, Mme Annie Le Lostec Allain, M Bruno Dufeil, M Christian Guiot, M Guillaume Troussard, membres de la commission.

COMMISSION TRAVAUX-VOIRIE-ASSAINISSEMENT- DÉVELOPPEMENT DURABLE-CIMETIERE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer :

M Alain Testard, président de la commission,

et Mme Annie Le Lostec Allain, Mme Isabelle Choppe, M Yann-Claude Reboursière, M Sébastien Sochon, M Pascal Noireaux, membres de la commission.

COMMISSION FESTIVITÉS VIE ASSOCIATIVE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer :

M Sébastien Sochon, président de la commission,

et Mme Isabelle Choppe, Mme Adeline Morin, Mme Elisabeth Martin, M Guillaume Troussard, M Bruno Dufeil, membres de la commission.

COMMISSION REVISION LISTES ELECTORALES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer :

M David Pottier, président de la commission,

et Mme Carole Gauchard, M Bruno Dufeil, M Christian Guiot, membres de la commission.

COMMISSION APPEL D'OFFRES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer :

M David Pottier, président de la commission,

M Alain Testard, M Pascal Noireaux , membres titulaires de la commission

et Mme Annie Le Lostec Allain, Mme Isabelle Choppe, M Christian Guiot, membres suppléants.

COMMISSION COMMUNICATION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer :

Mme Carole Gauchard, présidente de la commission,

et Mme Marjorie Binet, Mme Isabelle Choppe, Mme Adeline Morin, M Guillaume Troussard, membres de la commission.

COMMISSION D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire souhaite nommer 10 membres pour cette commission, à savoir 6 membres au sein du Conseil Municipal, Monsieur le Maire en étant le Président, et 4 membres en dehors du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer

M David Pottier président de la commission d'action sociale,

Mme Carole Gauchard vice-présidente de la commission d'action sociale,

et Mme Marjorie Binet, Mme Marie-Claire Florin, Mme Adeline Morin, Mme Elisabeth Martin, membres de la commission d'action sociale.

Les 4 membres extérieurs, seront nommés ultérieurement

3) Désignation des délégués aux syndicats et organismes extérieurs

DELEGUES SYNDICAT DES EAUX :

La commune bénéficiant de 2 délégués au sein du SIAEP de Saint Philbert des Champs, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des votants de nommer

MM David Pottier et Christian Guiot, délégués titulaires et

Mme Elisabeth Martin et M Yann-Claude Reboursière, délégués suppléants.

DELEGUES S.D.E.C. Energie :

La commune bénéficiant de deux délégués au sein du SDEC ENERGIE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer :

Mme Annie Le Lostec Allain et M Yann-Claude Reboursière, délégués.

4) Indemnités des Élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2123-20 à L.2123-24 ;

Considérant que le maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi et que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux ;

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des votants :

Le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints (et éventuellement des conseillers) est, dans la limite de l'enveloppe prévue par l'article L 2123-23 du Code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- optionnel : maire : 44.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^e adjoint : 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^e adjoint : 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction seront inscrits au budget communal.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS

**Population au dernier recensement avant le dernier renouvellement général des conseillers municipaux :
974 habitants**

	Indemnités allouées aux Adjoints (en % de l'indice brut terminal de fonction publique)
1^{er} Adjoint	11.77 %
2^{ème} Adjoint	11.77 %
3^{ème} Adjoint	11.77 %

5) Subventions 2026

A.D.M.R. du Breuil en Auge	400.00 €
A.S.T.A.	400.00 €
Anciens Combattants A.C.V.G.	100.00 €
Comice Agricole Blangy le Château	130.00 €
Petits Trains Vapeurs du Pays d'Auge	250.00 €
Association des Accidentés de la Vie (Pont L'Évêque)	100.00 €
Harmonie Municipal de Pont L'Evêque	100.00 €
APAIE Côte Fleurie	200.00 €
Souvenir Français	100.00 €
Association Le Petit Breulois	250.00 €
Association La Dame Blanche	200.00 €
Association des Parents d'Elèves	500.00 €
Madame Marjorie Binet ne prenant pas part au vote	
Club de l'amitié	200.00 €
Madame Elisabeth Martin et Monsieur Alain Testard ne prenant pas part au vote	
Maison Familiale de Blangy	350.00 €
Madame Carole Gauchard ne prenant pas part au vote	
Breuil en 'Zic	450.00 €
Madame Marie-Christine Florin ne prenant pas part au vote	
A Croc Dog 14	500.00 €
Monsieur Sébastien Sochon ne prenant pas part au vote	

6) Nom de l'école du Breuil en Auge

Le Conseil Municipal entérine le choix de l'école du Breuil, à savoir : École du Petit Bois

7) Questions diverses

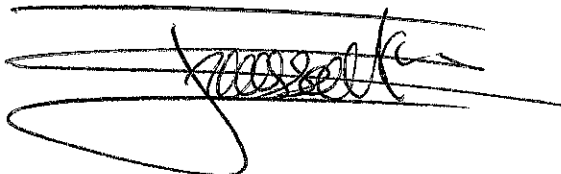
Numérotation des chemins et plaques de numéros seront à la charge de la commune.

Les pièges pour frelons asiatiques seront achetés par la commune et distribués aux habitants concernés.

Il faut régler le problème des 2 camping-cars qui stationnent sur le terrain de pétanque.

L'enrobé où stationne le car à la sortie de l'école, se faïence ainsi qu'une partie du trottoir menant au cimetière.

Guillaume TROUSSARD



David POTTIER

